Aux agriculteurs du Nord

Il ne s'agit plus de se lamenter sur le passé. Il faut, au contraire, vivre sur le présent et préparer, vouloir, un avenir meilleur. Il faut que tous les Français s'unissent et se disciplinent. Il faut surtout que nos cultivateurs s'organisent et acceptent la nouvelle politique qui régit l'Agriculture Française. Il y va de leur intérêt et de l'intérêt du pays tout entier.

Chaque jour, nous publions dans nos colonnes des communications officielles émanant de la Direction départementale des Services Agricoles. Elles sont d'une importance capitale ; elles doivent être lues et méditées par nos travailleurs de la terre. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, nous faisons appel à la discipline des Cultivateurs du Nord en leur disant : « Lisez ces instructions, méditez-les et tirez-en profit.»

R. L.

LES CONTRATS DE CULTURE

Le bureau de répartition de la pomme de terre communique :

« Nous rappelons aux cultivateurs du Nord et du Pas-de-Calais, que les demandes de souscription de contrats de culture doivent être signés pour le 10 mai.

» Beaucoup de cultivateurs ont compris leur intérêt. D'autres sont encore hésitants. Nous rappelons que le bureau national a réservé pour le Nord et le Pas-de-Calais **une superficie suffisante pour que toutes les cultures soient faites sous contrats.**

»Il faut se rendre compte que c'est pour notre région **un énorme avantage.** Si les signataires auront des obligations, celles-ci seront compensées par des avantages non seulement pécuniaires, mais surtout **par des droits pour l'avenir.** Les cultivateurs ne doivent pas oublier les exemples de la betterave et de la chicorée. Ils doivent préserver leurs droits dans l'avenir et ne le peuvent qu'en signant un contrat.

» Les indécis doivent considérer que les cultivateurs qui n'auront pas souscrit de contrat, n'auront acquis aucun droit, mais auront, malgré tout, les mêmes obligations : déclaration d'emblavement et réquisition de la récolte s'appliqueront aux cultures « libres ». Que tous ceux qui n'ont pas encore pris l'inévitable résolution n'hésitent plus, qu'ils signent d'urgence et pour la totalité de leurs cultures « les besoins de la fermentation, gement réservé à la coopérative, le négociant-exportateur, le siège de la coopérative, le commerçant ».

» La région du Nord, l'une des meilleures productrices de pommes de terre, ne doit pas faire abandon de cette ressource, même partiellement. L'heure est venue d'une décision particulièrement grave ».

RÈGLEMENT DES RÉQUISITIONS D'ANIMAUX

La direction des services agricoles communique que par arrêté en date du 2 mai 1941 le secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux finances a fait connaître l'extension aux départements du Nord et du Pas-de-Calais, des dispositions déjà en vigueur dans les autres départements pour le paiement des réquisitions allemandes autres que celles concernant le logement et le cantonnement.

Les agriculteurs intéressés, en particulier ceux ayant eu des chevaux requisitionnés par les troupes d'occupation, peuvent donc demander à la préfecture, par l'intermédiaire de la mairie, le règlement des indemnités qui leur sont dues.

DÉCLARATION DES ENSEMENCEMENTS EN CÉRÉALES

Il est rappelé que toutes les superficies ensemencées en blé, seigle, orge, avoine, doivent être déclarées entre le 15 avril et le 15 mai, à la mairie de la commune où se trouve le siège de l'exploitation.

Chaque déclaration donne lieu à la délivrance d'un récépissé qui doit être conservé soigneusement, la présentation de cette pièce étant exigible : 1. Lors de la prochaine déclaration de récolte; 2. Dans le cas d'échange de blé contre farine ou pain.

L'émission de déclaration ou l'indication de superficies inférieures à la réalité entraînera les sanctions légales et la suppression du droit au contingent de ficelle-lieuse neuve.

Le nouveau mode de correspondance entre les zones occupée et non occupée

La délégation générale du Gouvernement français dans les territoires occupés (secrétariat d'Etat aux communications, secrétariat général des P.T.T.) communique :

Sur la demande du Secrétariat général des P.T.T. et après un nouvel examen particulièrement bienveillant des possibilités d'amélioration de la correspondance familiale entre la zone occupée et la zone non occupée, les Hautes Autorités allemandes viennent d'accepter un nouveau modèle de carte postale dépourvu de toute mention imprimée, mais comportant sept lignes en blanc pour la correspondance familiale.

Cette mesure sera certainement très appréciée des familles séparées qui trouveront ainsi la possibilité d'échanger plus commodément de messages. Mais ces nouvelles facilités ne pourront être maintenues que si les instructions concernant la rédaction sont ponctuellement suivies : **caractère familial de la correspondance, limitation du texte aux sept lignes tracées en pointillé au verso des cartes, écriture parfaitement lisible.**

Il est toutefois recommandé de ne faire usage qu'avec modération des cartes familiales, un afflux de ces correspondances pouvant créer des difficultés de contrôle et d'acheminement susceptibles d'obliger à recourir à des mesures de contingentement.

Le secrétaire général des P.T.T. fait appel, en la circonstance, à la compréhension du public et lui demande, dans son intérêt, de se conformer strictement aux indications qui précèdent. Toute carte irrégulière ne serait pas acheminée et sa valeur d'achat ne serait pas remboursée.

La date de mise en vente de ces nouvelles cartes est fixée au lundi 12 mai.

Le public aura la faculté d'utiliser, jusqu'au 20 mai inclus, les cartes postales familiales de l'ancien modèle. Passé cette date, les anciennes cartes, ne pouvant plus être transmises, seront renvoyées aux expéditeurs.

Des délais supplémentaires sont accordés pour les colonies.

Les tickets supplémentaires aux travailleurs lourds

La Préfecture du Nord communique :

L'attention des bénéficiaires des rations de travailleurs lourds et des industriels qui les emploient est appelée sur le fait que la remise tardive des bons de commande de priorité chez les commerçants, en particulier les bouchers et charcutiers, peut avoir pour effet de priver les intéressés de leur ration supplémentaire durant le mois.

Les employeurs doivent donc remettre les tickets supplémentaires et les bons de commande, dès leur réception, aux travailleurs lourds, de façon que ceux-ci puissent immédiatement déposer leur bon de commande de priorité chez leur fournisseur.

En ce qui concerne plus spécialement la viande, le bon de commande doit être remis au boucher ou charcutier le vendredi de la première semaine de la période de rationnement au plus tard.

Les Services du Ravitaillement Général déclinent toute responsabilité à l'égard d'une remise tardive des bons de commande. En raison de l'organisation actuelle du Service de la Carte de Rationnement, toute entreprise qui emploie des travailleurs lourds et pour laquelle la déclaration mensuelle *obligatoire* a été faite dix jours avant la fin d'une période, est assurée de recevoir les tickets supplémentaires et les bons de commande de prioritaires destinés à son personnel, pour le début de la période suivante.

EXAMENS ET CONCOURS DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE EN 1941

La Préfecture du Nord communique :

Certificat d'aptitude à l'Education physique (degré élémentaire). — Clôture du registre d'inscription : 15 mai. Epreuves écrites : 29 mai, à l'E.P.S. de filles de Lille. — Epreuves pratiques et pédagogiques à l'E.P.S. de filles de Lille à une date ultérieure.

Certificat d'aptitude au Professorat d'Education physique (1re partie). — Clôture du registre d'inscription : 15 mai. Epreuves écrites : 5 juin à l'E.P.S. de filles de Lille. — Epreuves techniques, orales et pédagogiques : à Paris, vers le 25 juin.

Certificat d'aptitude au Professorat d'Education physique (2e partie). — Clôture du registre d'inscription : 23 mai. Epreuves écrites : 23 et 24 juin à l'E.P.S. de filles de Lille. — Epreuves techniques, orales et pédagogiques à Paris au début de juillet.

Les dossiers d'inscription pour ces examens et concours doivent être adressés d'urgence à M. l'Inspecteur d'Académie, service des examens, Annexe de la Préfecture, Lille.

DES NOUVELLES D'UN SOLDAT

Le Comité de la Croix-Rouge d'**Hesdin** fait connaître que le soldat Plantade Adrien, né le 5 mars 1903, est prisonnier en Allemagne.

Prière à la famille, qui n'a pas communiqué son adresse, de se faire connaître pour avoir les renseignements demandés.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

SAMEDI 10 MAI

7 h. : Musique matinale.
7 h. 30 : Informations.
7 h. 45 : Musique enregistrée.
8 h. : Recital d'orgue.
8 h. 30 : Concert.
9 h. : Quelques compos. belges.
9 h. 30 : Informations.
11 h. 30 : Orchestre.
11 h. 30 : Musique chorale ancienne.
12 h. 15 : Poèmes du recueillement.
12 h. 30 : Orchestre Radio.
13 h. : Informations.
13 h. 15 : Concert.
14 h. : Poèmes de Louis Boumal.
14 h. 15 : Musique de chambre.
16 h. : Informations.
16 h. 15 : Quatuor.
16 h. 55 : Tour d'horizon.
17 h. : Orchestre de chambre.
18 h. : Chronique sportive.
18 h. 05 : D'un air à l'autre.
19 h. 15 : Echo du jour.
19 h. 30 : Informations.
19 h. 45 : Concert.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Samedi 10 mai 1941.** — Soleil : Lever à 6 h. 18 ; coucher à 21 h. 17

Aujourd'hui : Sainte-Solange. — Demain : Saint-Mamert.

IL Y A UN AN

10 mai 1940. — Déclenchement de l'offensive allemande. Le Grand-Duché du Luxembourg est occupé. L'infanterie allemande passe le canal Albert. Le Parlement belge approuve l'attitude du Gouvernement et vote les mesures nécessaires.

SPORTS

FOOTBALL

Toulouse et Fives iront à Paris

Faisant preuve d'une très large compréhension vis-à-vis du sport français, les Autorités allemandes ont autorisé la Fédération Française de Football à organiser les derniers matches de la Coupe Charles Simon aux dates déjà choisies, c'est-à-dire : le 18 mai, au Stade de Colombes, Football-Club de Toulouse contre Girondins A.S.P. et le 25 mai, au Stade de Paris, le gagnant de ce match contre Fives.

L'IMPORTANT MATCH « CARVIN-RONCHIN » SE DÉROULERA A SECLIN

C'est au stade « Henri Jooris », à Seclin, que se déroulera le choc tant attendu entre le « Rusch » de Carvin et l'U.S. Ronchin. Carvin se déplacera à Seclin avec la ferme volonté d'enlever le gain du match. D'ailleurs son palmarès des plus flatteurs, lui permet d'espérer. Leader de son groupe sans avoir connu la défaite, vainqueur du Racing-Club de Lens par 3 à 2, il tient à l'heure actuelle la grande forme et l'a prouvé dimanche dernier en disposant de Montigny-en-Gohelle par 3 buts à 0.

Mais Ronchin, avec sa jeune équipe, son excellente défense, ses avants décidés et courageux voudront mettre les bouchées doubles pour accéder en 1re division. Les nombreux sportifs qui se déplaceront à Seclin dimanche sont donc assurés d'assister à une partie chaudement disputée.

En lever de rideau, la toute première de l'U.S. Seclin sera opposée à l'équipe B du « Rusch » de Carvin.

DEUX MATCHES DÉCISIFS A 'I. C. LAMBERSART

IRIS-STADE ROUBAISIEN A 13 h. 45

Les juniors de l'Iris, dont les spectateurs de Roubaix, dimanche dernier, ont admiré la tenue et l'allant, vont se produire face au Stade Roubaisien. Les jeunes vert et blanc ont depuis que le Comité stadiste a été reformé, reçu tous les avantages que donnent à leurs futures étoiles les grands clubs de notre région. Du côté « sang et or», le titre de leader vaut à ses tenants le devoir de toujours mieux faire.

LES VAINQUEURS DE L'U.S.T. A 16 HEURES

Vaincre l'Union Sportive de Tourcoing en un match de Coupe, finir le championnat de sa division nettement en tête du classement, avec un grand nombre de points d'avance, tels sont les titres de l'U.S. Halluin, qui dimanche, sur le Stade Guy Lefort, devra disputer les matches de barrage réservés aux leaders des quatre groupes de la 2e division.

L'adversaire des frontaliers sera le gagnant de la Poule dite de la Pévèle, l'A.S. Templeuve, club qui ne paraît pas très connu, mais qui a devancé au classement Cysoing, Anstaing-Chéreng, Cappelle, etc...

Le choc de ces deux équipes révélera un jeu totalement différent, Halluin jouant avec la science acquise au cours de nombreux matches avec ses voisins de la classe supérieure, Templeuve un jeu viril, sans fioritures, pratiqué par des jeunes ayant reçu la patine d'un de nos plus grands internationaux nordiste.

ATHLÉTISME

LE DIPLOME D'ÉDUCATEUR SPORTIF DE LA F.F.A.

LES ÉPREUVES ÉCRITES AURONT LIEU LE DIMANCHE 18 MAI ET NON PAS LE 11 MAI

Contrairement à ce qui a pu être annoncé ces jours derniers, c'est le dimanche 18 mai qu'auront lieu les épreuves écrites de cet examen et non pas le dimanche 11.

Nous rappelons que les inscriptions sont à adresser d'urgence au secrétariat de la L. N. A., 52, rue du Château, à Tourcoing, et que tous candidats à ce diplôme peuvent prendre part à l'examen qu'ils aient suivi ou non les cours spéciaux de la région de Lille.

Le lieu où se dérouleront ces épreuves écrites sera publié ultérieurement.

BASKET-BALL

DEMANDES DE MATCHES

B.C. Auberchicourt sur son terrain ou terrain adverse pour le 18 mai, 1er et 2 juin et toute la saison contre équipes minimes 1B et 1A. Ecrire à M. Tonneau Elysée, 10, rue de Flines, à Auberchicourt.

Agriculture Commerce Industrie

MARCHE DES CÉRÉALES

Blés. — Marché calme dans l'ensemble, quelques affaires.

Orges. — Marchandise rare et très recherchée, les détenteurs de bons de déblocage parviennent difficilement à se couvrir.

Avoines. — Affaires nulles faute de marchandise.

Issues. — Toujours très demandées mais les offres sont insuffisantes pour satisfaire les acheteurs

Pailles. — Affaires assez actives ; offres un peu plus rares.

Fourrages. — Toujours introuvables.

BOURSE DE PARIS du 8 Mai 1941

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
FONDS D'ETAT		
3 %	84 90	84 50
3 % amort.	96 70	96 20
4 % 1917	97 40	97 90
4 % 1918	96 80	96 75
5 % 1920	136 50	136 70
4 % 1925	171 90	171 25
4 ½ 1932 A	101 20	101 35
4 ½ 1932 B	100 10	100 07
4 1/2 % 1937	204 20	203
5 % 1939	102	102 20
Caisse aut. 5 % 1938	120 10	119 75
Obl. trésor 4 ½ 1933	1285	1272
— 4 % 1934	1187	1165
— 5 % 1935	1043	1047
Outill. Nat. 4 ½ 1932	1015	1014
P.T.T. 5 % 1928	520	525
— 4 ½ 1929	515	510
— 5 % 1934	1025	1025
— 5 % 1936	1036	1025
— 6 % 1938	1048	1026
Obl. Trésor 4 ½ 36 B.	136 60	136 50
Bons Trésor 4 ½ % 1933	1111	1107
— 5 % 1934	1080	1080
— 4 ½ 1934	1060	1060
— 4 % 1935	1075	1075
— Sept. 5 % 1937	1070	1066
— Déc. 5 % 1937	1080	1065
— Fév. 5 ½ % 1938	1070	1065
Cais. aut. Tabacs	1006	1009
CREDITS NATIONAUX		
Cr. Nat. 5 % 1919	602	592
— 1920	510	515
— Janvier 1923	510	501
— Juin 1923	510	500
— Janvier 1924	535	543 50
— 1934	1055	1037
— 1935	1014	1030
— 5 ½ % 1937	1004	1002
— 1938	1025	1010
FONCIERES COMMUNALES		
Fonc. 1883	360	355
— 1885	289	380
Com. 1891	332	331
— 1892	417	420
Fonc. 1895	405 50	411
Com. 1899	402	398
Fonc. 1903	390	399
Com. 1906	396	400

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
Fonc. 1909	200	194
Com. 1912	196	194
Fonc. 1913 3 ½	414	405
Fonc. 1913 4 %	486	488
Empr. 1926	715	711
Com. 1927	551	558
Empr. 1929	989	985
Com. 1930 4 %	960	960
Fonc. 1930 4 ½ %	934	938
Com. 1931		942
— 1931-32	950	945
— 1932	852	845
Empr. 1933	1047	1046
Empr. 1934	1044	1031
Bons à lots 1887		
— 1888		
Panama à lots	188	188
ACTIONS FRANÇAISES		
Banque de France	14050	14350
Comptoir Escompte	1280	1280
Crédit Foncier France	4595	4610
— Lyonnais	3100	3180
— du Nord		
Soc. Générale non lib.	1290	1300
Société Générale Lib.		
Est	915	915
Lyon	1610	1600
Métropolitain	2010	2040
Midi	1240	1200
Nord	1451	1440
Nord-Est		
Orléans	1410	1400
Ouest	1020	1003
Tramw. Lille-Rx-Tg	240	247
Eaux (Cie Générale)	3900	3080
Dist. Electricité	1470	1485
Générale Elect.	3680	3680
Elect. Gas Nord	665	715
— Paris	1555	1585
— du Nord	898	870
Energie Industrielle	2670	2600
Nord Lumière	1830	1884
Thomson Houston	544	570
Union Electricité	1095	1110
Dollfuss Mieg Cap		
Cie Générale Ind. Text.	1460	1505
Le Bian		775
Perenchies	1120	1120
Saint Freres	655	660
Gaz Nord-Est	1055	1030
Aciéries Longwy	585	586
— Micheville	1200	1190

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
— du Nord	538	528
— Sambre Meuse	635	650
Arbel	1577	1580
Chantiers de France	679	680
Const. Nord France	805	825
Citroën B	990	1000
Fives-Lille	1650	1670
Ford	133	136
Forges Nord-Est	890	905
Jeumont Actions	770	771
— Paris	1390	1400
Franco-Belge M. Ch. Fer	2574	2575
Hts Fourn. Pt-à-Mous	4400	4400
Denain-Anzin	2700	2650
Louvroil-Montbard		1115
Métaux	3845	3884
Peugeot	1075	1108
Schneider (Creusot)	2970	2940
Senelle-Maubeuge	1220	1205
Tréfilerie Havre	1260	1260
Béthune	1525	1970
Aniche	3450	3395
Anzin	1900	1925
Blanzy	2830	2800
Carvin	1820	1925
Courrières	1820	1850
Dourges	1975	1985
Escarpelle	8700	8600
Grand-Combe	2475	2400
Lens	725	725
Lievin-lez-Aire		
Marles	1080	1115
Ostricourt	2600	2535
Vicoigne	1500	1480
Mokta el Hadid	12800	13000
Nickel	2250	2299
Ouenza	4500	4500
Lille Bonnieres Prior	690	671
— — Ord	388	388
Standard Pétroles	1140	
Gafsa	1775	1785
Air Liquide	2840	2875
Glaces Nord France	4850	4775
Kali Ste-Therese		
Kuhlmann	1600	1574
Pechiney	5255	5240
Rhône Poulenc	2250	2225
Saint-Gobain	5052	5140
Ciments Français	5200	5250
— Origny	12900	12400
Poliet-Chausson	2150	2172
Caout. Indochine	1770	1750
Cultures Tropicales	425	415
Terres Rouges	1210	1220

Ville de Paris. — Ville Paris 1871, 415 ; 1875, 485 ; 1876, 477 ; 1892, 296 ; 1894-96, 302 ; 1898, 375 ; 1899, 369 ; 1904, 365, Off. ; 1910 2 3/4, 338 ;1910 3 %. — 1912, 281 ; 1928, 1.007 ; 1929, 982 ; 1930, 940 ; 1930 lots, 949 ; 1931, 941 ; 4 % Fortif., 948 ; 1932.975 ; 1934 5 ½, 1.016 ; 1934 3 %, 1.003 ; 1935, 1.010; 1937, 1.025, Off. ; 1938, 1.025.

Chemins de Fer. — Est 6 ½, 489 ; 5 %. — ; 3 % anc., 425 ; nouv., 420 ; 2 ½. — ; 5 % 1921 A, 915 — Lyon 6 %, 484 ; 5 %, 452 ; 3 % anc., 419 ; nouv., 417 ; 5½ 1921 A, 913. — Midi 6 %, 488 ; 5 %, 464 ; 3 % anc., 419 ; nouv., 420 ; 5 ½ 1921 A, 904 — Nord 6 %, 486 ; 5 %, 461 ; 3 % anc., 426 ; nouv., 428 ; 5 % 1921 A, 904 — Orléans 6 %, 480 ; 5 % 470 ; 3 % 416 ; 3 % 1884, 426 ; 5 % 1921 A, 915. — Ouest 3 % anc., 412 ; nouv., 426 ; 2 ½ %. —

Emprunts Coloniaux. — Afrique Equat. 5 ½ 1937, — ; Afrique Occid., 5 ½ 1937, 1.070 ; Annam Tonkin 2 ½, 80.50 ; Indochine 3 % 1909, 420 ; Maroc 1914, 468 ; 6 % 1937, 1.075 ; Tunis 1892, 406 ; Algérie 1902, —; Tunisie 1907, 397.

Valeurs Françaises (Obligations). — Département du Nord 6 % 1921, 511 ; 6 % 1923, 511 ; 7 % 1926, 510 ; 7 % 1927, 506 ; Oct. 4 % 1931, 1.075 ; 4 % 1931, 917 ; 5 ½ 1934, 1.010 ; 5% 1936, 1.017 ; 5 ½ 1936, 1.028 ; 6 % 1936, 1.000.

Trop d'enfants chétifs !

Il faut les aider, surtout en ce moment

Nous en avons tous rencontré, à la campagne comme dans les villes, de ces garçons aux membres grêles, à la poitrine étriquée, de ces fillettes aux jambes de « papier mâché », au dos un peu voûté. Il faudrait que ces enfants fassent de la suralimentation. Difficile en temps de restrictions ! Il est facile, par contre, de leur donner du Végétal Richelet. Cette préparation **moderne** a été spécialement créée pour venir en aide aux enfants chétifs et délicats. L'usage en est généralement marqué par une **augmentation régulière du poids,** le retour d'un bon sommeil, — un vrai sommeil d'enfant, — des forces et des couleurs. Pour les enfants de deux à seize ans, le Végétal Richelet est le fortifiant parfait. Toutes Pharmacies. 11211

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Fernand GOMBERT, Docteur en Droit, avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann. (Exécution du décret du 29 Novembre 1939 (Art. 2 à 10).

Insertion prescrite par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Lille du 28 Avril 1941, en application de l'article 4 dudit décret.

Aux requêtes poursuites et diligences de :

Madame Léonie Augustine GAEREMYNCK, épouse assistée et autorisée de Monsieur Paul ANDRESON, retoucheur en photographies, demeurant ensemble à Lille, rue Volta, 6.

Madame Hortense GAEREMYNCK, épouse assistée et autorisée de Monsieur Ferdinand BO, livreur, demeurant ensemble à Lille, 191, rue du Faubourg des Postes.

Monsieur Paul PERRIER, sans profession, demeurant à Bailleul, rue de la Gare, administrateur provisoire des biens des aliénées non interdites à l'hôpital psychiatrique.

« Agissant en qualité de mandataire spécial de Madame Victoria Jeanne GAEREMYNCK, épouse de Monsieur VANDENOSTENDE, aliénée non interdite, actuellement en traitement à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul, nommé à cette fonction par jugement rendu sur requête par le Tribunal de Lille le 10 Décembre 1940, enregistré. »

Il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille au Palais de justice de ladite ville, à l'adjudication d'une maison sise à Lille, rue Volta, N° 6.

Sur la mise à prix de **25.000 fr.**

En exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du tribunal civil de Lille, le 28 Janvier 1941, enregistré.

La présente insertion est destinée à faire courir le délai d'UN MOIS pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er Septembre 1939 et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil de Lille.

Pour insertion : signé GOMBERT. 10.813

Etude de Me Fernand GOMBERT, docteur en droit, avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann. — DIVORCE. — A. J. Décision du 20 Juin 1938. Bureau de Lille. — D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil de Lille, le 9 Novembre 1938 enregistré. Entre : Monsieur Adolphe François DE VILLE, manœuvre, demeurant à Lille, 32, rue Druelle. Et : Madame Joséphine Louise HOUSSOY, épouse de M. DE VILLE, demeurant ci-devant à Drancy (Seine), 12, rue Rouget de l'Isle, et actuellement sans domicile ni résidence connus. Il appert : Que le divorce a été prononcé au profit de M. DE VILLE. Me F. Gombert, avoué, occupant pour ledit sieur DE VILLE, dans l'instance. — Pour extrait (s.) : F. GOMBERT. 10.812

Etudes de Me VANDENBUSSCHE, docteur en droit, notaire à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire et Me Jacques GODRON, Docteur en droit, avoué à Lille, 9, rue de Puébla.

Insertion prescrite par ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de Lille le 30 Avril 1941, enregistrée par application du décret du 29 Novembre 1939, articles 4 et suivants.

DEPARTEMENT DU NORD

Commune de Lomme

Un terrain sis à Lille, Avenue de la Lilloise, d'une **superficie de 235 mètres carrés.**

A VENDRE

Par suite de licitation

MISE A PRIX ..... 10.000 fr.

La vente a lieu en vertu et en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille le 18 Février 1941 enregistré, sur la requête collective présentée par :

1° Monsieur Albert Georges LELEU, tapissier, demeurant à Lomme, 91, rue de l'Etoile, résidant actuellement même ville, 105, rue Jean Jaurès, veuf de Madame Héloïse Germaine DEBUF, 2° Madame Fernande JANSSENS, veuve en premières noces de Monsieur Jules DEBUF, et veuve en secondes noces de Monsieur Marcel DUTHOIT, demeurant à Lomme, 46, rue Frémaux, ladite dame agissant en sa qualité de subrogée tutrice faisant fonctions de tutrice des mineurs :

a) Michel Albert Jules LELEU, né à Lille, le 28 Juin 1936,

b) Claude René LELEU, né à Lille le 14 Septembre 1938, issus de l'union de Monsieur Albert LELEU, avec Madame Héloïse DEBUF, ci-dessus désignée, ladite dame Fernande JANSSENS faisant fonctions de tutrice en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre lesdits mineurs et Monsieur Albert LELEU sus-nommé, leur père et tuteur naturel et légal,

Madame JANSSENS nommée à cette fonction suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs prise le 5 Février 1941 sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du Canton d'Haubourdin.

L'adjudication aura lieu ultérieurement en l'étude et par le Ministère de Me VANDENBUSSCHE, notaire à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire.

Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article *premier du décret du 1er Septembre* 1939 sur les mobilisés et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au greffe du Tribunal Civil de Lille.

Pour extrait (s.) QUAREZ suppléant de Me GODRON 10.814

Rhumatisants évitez une rechute

Il n'est pas de maladie plus rebelle que les rhumatismes. Aussi, pour éviter les rechutes, lorsque vous aurez été soulagés par le Gandol, faites pendant dix jours, chaque mois, une « cure d'entretien » à raison d'un cachet matin et soir. Grâce à cette précaution, l'acide urique n'envahira plus votre organisme et la menace de nouvelles crises sera pratiquement écartée. La boîte de Gandol pour une cure de dix jours : 14 fr. 60. Ttes Phies. 11.246

de Madame Héloïse Germaine DEBUF, 2° Madame Fernande JANSSENS, veuve en premières noces de Monsieur Jules DEBUF, et veuve en secondes noces de Monsieur Marcel DUTHOIT, demeurant à Lomme, 46, rue Frémaux, ladite dame agissant en sa qualité de subrogée tutrice faisant fonctions de tutrice des mineurs :

a) Michel Albert Jules LELEU, né à Lille, le 28 Juin 1936,

b) Claude René LELEU, né à Lille le 14 Septembre 1938, issus de l'union de Monsieur Albert LELEU, avec Madame Héloïse DEBUF, ci-dessus désignée, ladite dame Fernande JANSSENS faisant fonctions de tutrice en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre lesdits mineurs et Monsieur Albert LELEU sus-nommé, leur père et tuteur naturel et légal,

Madame JANSSENS nommée à cette fonction suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs prise le 5 Février 1941 sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du Canton d'Haubourdin.

L'adjudication aura lieu ultérieurement en l'étude et par le Ministère de Me VANDENBUSSCHE, notaire à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire.

Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article *premier du décret du 1er Septembre* 1939 sur les mobilisés et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au greffe du Tribunal Civil de Lille.

Pour extrait (s.) QUAREZ suppléant de Me GODRON 10.814

« Entreprise Générale de Transports du Nord »

Jean PIERCHON & Cie

Société en commandite par actions au capital de 2.000.000 de francs 62, rue de Cambrai, LILLE

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à l'

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ANNUELLE ORDINAIRE qui se tiendra dans les Bureaux de la Société, 48 bis, rue de Valenciennes à LILLE, le Lundi 26 mai 1941, à quatorze heures trente.

L'Assemblée aura à statuer sur les comptes de l'Exercice 1940.

Messieurs les Actionnaires possesseurs de titres au porteur, doivent, pour y assister, adresser au Siège Social, trois jours au moins avant la réunion, un certificat constatant les numéros des actions et leur dépôt dans un établissement financier.

Les Actionnaires qui voudraient se faire représenter trouveront au Siège Social des formules de pouvoir.

ORDRE DU JOUR :

1°. — Formation du Bureau ;
2°. — Compte rendu par le Gérant des Opérations de l'Exercice 1940 ;
3°. — Rapport du Conseil de Surveillance ;
4°. — Approbation des comptes et des Propositions du Gérant ;
5°. — Fixation du Dividende ;
6°. — Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'un Membre sortant et rééligible.

Le Gérant : Jean PIERCHON. 13.135

La Garantie Commerciale

Achats - Ventes - Cessions - Gérances
8 bis, Parvis St-Maurice, LILLE

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à LILLE du 20 Avril 1941, enregistré à LILLE le 23 Avril 1941, Folio 57, Case 14, Madame Veuve BARBOT, commerçante demeurant à LILLE, 20, place de la Nouvelle Aventure, a vendu à Monsieur et Madame GUINET-PARADIS, demeurant à LILLE, 55, rue Corneille, le fonds de commerce de CAFÉ qu'elle exploite à LILLE, 20, Place Nouvelle Aventure.

B. O. V. C. du 7 mai 1941.

Les oppositions seront reçues à la **GARANTIE COMMERCIALE** dans les 20 jours de la présente insertion

1210 **Pour deuxième insertion.**

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Toutes réclamations concernant la liquidation de la Société en nom collectif LAVALEE FRERES ayant eu pour objet le commerce de boissons gazeuses, sirops et eaux minérales dont le siège était à RIBECOURT (Nord) et dont le terme est arrivé à expiration le 10 Juin 1940,

Devront être adressées dans le délai de quinzaine, avec pièces justificatives à l'appui, à l'un des liquidateurs de la dite société, Madame DUFRENOIS-LAVALEE, demeurant à MARCOING (Nord).

Passé ce délai, il sera procédé à la clôture des opérations de liquidation. 5.104

Epaississement sanguin — **Femosyl** le remède de la femme — **RÈGLES DOULOUREUSES RETOUR D'AGE, NERVOSITÉ** — Toutes pharmacies — la Boîte : 17 Frs. Laboratoires EFFICIA, 36 bis, rue Guersant, PARIS (17e) 10.232

LA CÉLÈBRE TISANE AUX 18 Plantes qui active la **DIGESTION** décongestionne le **FOIE** régularise l'**INTESTIN** et les **REINS** — **THÉ DES FAMILLES** *médicinal* est, grâce à ses sucs de plantes, le complément utile de votre alimentation actuelle — **EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN** 10.101

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES

VILLE DE LIÉVIN

A VENDRE OU A LOUER

par adjudication publique et volontaire, cause départ, le **Mercredi 14 mai 1941, à 14 heures,** au Bureau de la Société Liévinoise d'Entreprises, rue Emile Zola, à Liévin, en présence d'un Notaire

1° Une MAISON à usage de Commerce ou d'Habitation, 9, rue E. Zola ;
2° Un TERRAIN clôturé de 1.252 m2 deux Hangars, un Bureau.

Jouissance immédiate.

En cas offres suffisantes, on traitera avant adjudication.

Pour renseignements, s'adresser à M. BENVENUTI, r. E. Zola, Liévin. 610

OFFRES D'EMPLOIS

GARAGE CHARPENTIER
AGENCE PEUGEOT
Boulevard Faidherbe — DOUAI
demande BONS MÉCANICIENS
spécialisés dans la marque 4105

SURJETEUSE RASEUSE
EST RECHERCHEE
Ecrire NABB au « Réveil ». 13106

STENO-DACTYLO EXPERIMENTEE
ayant quelques connaissances en comptabilité, est demandée aux Ets WANSON - Construction de Matériel Thermique, 9, rue des Ponts de Comines - Lille.
Se présenter de 14 à 16 heures. 10 806

ENSEIGNEMENT

ÉCOLE DE GÉNIE CIVIL
**152, A.